



Residence en garde alterné

Par JCDOMP

Bonjour
est ce que un seul des deux parents peut décider de l'orientation scolaire d'un enfant sans consulter l'autre et de sucroit à 400km du domicile du père.

Par kang74

Bonjour

Cela dépend de quoi on parle exactement quand on parle d'orientation .
Selon le cas , c'est surtout l'enfant et l'école qui ont un avis prépondérant pour l'orientation de l'enfant .
PS : votre titre n'a aucun sens , vous n'êtes pas en garde alternée, vous n'avez pas l'enfant 50% du temps .

Par JCDOMP

Exact c'est une garde 1weekend sur 2 er la moitié des vacances scolaires. Le problème c'est que je n'ai pas été consulté et la distance

Par kang74

Donc, on parle de quoi quand on parle d'orientation ?

Pour quelle classe? Pour un enfant de quel age ? Pour quelle orientation ? Que disent les professeurs ?Que dit l'enfant ?

Si un enfant n'a pas les notes ou la motivation d'aller en général, ou autre, ce n'est pas en vous consultant que l'orientation changera .

Dés la fin du collège, c'est surtout le niveau de l'enfant ou/et ses aspirations qui sont prépondérantes dans le " choix" (je mets entre guillemets car ce ne sont les parents qui choisissent en fait)

Et je n'ai pas compris quel était votre préjudice dans tout cela .

Par JCDOMP

Les 400km de distance pour les week-ends

Par yapasdequoi

Bonjour,
Est-ce que votre jugement a statué sur ces trajets ? Le plus souvent c'est celui qui s'est volontairement éloigné qui doit les prendre en charge, mais tout est possible.
Quel est le rapport entre le paiement des trajets du week end et l'orientation scolaire ?

Par kang74

Si vous voulez des réponses merci de répondre aux questions

Je ne vois pas bien ce que les 400km ont à faire là dedans et je suis même étonnée qu'un juge ait validé de faire faire 800 km à un enfant pour un weekend.

Par kang74

Je crois que j'ai compris ...
L'enfant est scolarisé à 400 km du domicile du père .

JCDOMP si vous voulez qu'on vous aide à y voir plus clair, il faudrait quand même répondre aux questions .

Sinon vous reste l'option d'aller voir un avocat ,qui vous posera les mêmes questions .

Par JCDOMP

Mon fils n'est pas encore scolarisé mais la question est est-ce que c'est normal de le scolariser à 400 km l'année prochaine sans me demander mon avis ?

Par kang74

Si vous pouviez répondre aux questions , on pourrait vous répondre .

Si vous voulez une réponse absolument : ce n'est pas anormal.
Cela dépend des réponses aux questions .